STRATÉGIE DE COLLECTE D'INFORMATIONS POUR AMÉLIORER LA PLANIFICATION ET LE SUIVI DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Aux fins de décision

1. OBJET

1.1 Le présent document a pour objet de demander au Conseil d'administration de prendre une décision sur l'orientation vers une approche globale de la collecte d'informations dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation (le « Partenariat mondial » ou le « GPE »), qui améliorera à tous les niveaux la planification et le suivi du secteur de l'éducation.

2. DÉCISION RECOMMANDÉE

Le secrétariat demande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

BOD/2013/11-XX — Stratégie de collecte d'informations pour améliorer la planification et la mise en œuvre du secteur de l'éducation : le Conseil d'administration :

a. approuve la stratégie de collecte d'informations pour améliorer la planification et le suivi du secteur de l'éducation figurant dans le document BOD/2013/11 DOC 07

b. donne mandat au Secrétariat pour s'assurer qu'une priorité systématique est accordée à la collecte d'informations par le biais du processus du GPE,

c. demande au Secrétariat de formuler une proposition pour le financement de l'analyse du secteur de l'éducation pour la fin du mois de février 2014 au plus tard,

d. demande au Secrétariat d'élaborer une proposition pour le financement des dépenses publiques inhérentes au secteur de l'éducation et des évaluations de la responsabilité financière pour la fin du mois de février 2014 au plus tard,

e. demande au Secrétariat de mettre au point des exigences minimales en matière d'établissement de rapports pour le suivi et l'évaluation en concertation avec les entités de supervision et les entités de gestion pour la fin du mois de mars 2014 au plus tard et

f. demande au Secrétariat d'actualiser les indicateurs du plan stratégique d'ici le mois de mars 2014.

3. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Secrétariat préconise d'écarter une approche fragmentaire au profit d'une approche plus globale de la collecte d'informations dans le cadre du Partenariat mondial. Le présent document présente les arguments en faveur de l'adoption d'une approche plus globale et les premières étapes nécessaires à sa mise en œuvre.

4. CONTEXTE

4.1 Au mois de juillet 2012, le Conseil d'administration a approuvé le Plan stratégique du GPE 2012-2015. Celui-ci comprend une série d'indicateurs provisoires alignés sur quatre buts stratégiques[1] et cinq objectifs stratégiques[2] prévus pour surmonter les obstacles intermédiaires et à long terme entravant la réalisation d'une éducation et d'un apprentissage de qualité pour tous les enfants. Ces indicateurs étaient censés recueillir les informations nécessaires pour suivre la progression du plan, évaluer le soutien du partenariat et éclairer l'élaboration des politiques. Cependant, ceux-ci n'étaient pas gravés dans le marbre et le Conseil d'administration a reconnu qu'il fallait

[1] Le plan stratégique définit quatre buts stratégiques s'inscrivant dans le long terme, à savoir : i) l'accès universel, ii) l'apprentissage pour tous, iii) atteindre chaque enfant et iv) bâtir pour l'avenir.

[2] Ces objectifs sont les suivants : i) les États fragiles ou touchés par un conflit sont en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre leurs plans d'éducation, ii) toutes les filles des pays admis à participer au GPE achèvent avec succès leur scolarité primaire et accèdent à l'enseignement secondaire dans un environnement éducatif sûr et bienveillant, iii) augmentation spectaculaire du nombre d'enfants apprenant à lire et à compter et sachant lire et compter à la fin de la troisième année du primaire, iv) améliorer l'efficacité de l'enseignement par le recrutement, la formation et la rétention d'enseignants dotés des moyens de dispenser une éducation de bonne qualité et v) renforcer le soutien et accroître le volume, l'efficacité, l'efficience et l'équité de la répartition du financement et du soutien d'origine nationale ou extérieure à l'éducation dans les pays admis à bénéficier du GPE.

intensifier les efforts pour remédier au problème global posé par la médiocrité des informations dans le secteur de l'éducation.

4.2 Dans le cadre de l'établissement d'un programme de mise en œuvre du plan stratégique, un groupe technique chargé des indicateurs a reçu la mission de finaliser ces derniers, d'élaborer un plan afin de favoriser leur adoption et les exigences sous-jacentes relatives à la collecte, à l'analyse et à la communication des informations.

4.3 Au mois de mai 2013, le Conseil d'administration a approuvé le plan de mise en œuvre lors de sa réunion se déroulant en face à face à Bruxelles :

> **BOD/2013/05-04 – <u>Approbation du plan de mise en œuvre du plan stratégique 2012-2015</u> :** le Conseil d'administration :
>
> a. approuve le plan de mise en œuvre du plan stratégique 2012-2015 figurant à l'Annexe 1 du document 05 de BOD/2013/05 (le « plan de mise en œuvre »), y compris les indicateurs destinés à mesurer la progression du plan,
>
> b. demande au Secrétariat de poursuivre le travail d'amélioration des indicateurs d'impact décrits à l'Annexe 1 du document 05 de BOD/2013/05 et d'en rendre compte, en y incluant des recommandations concrètes, au Conseil d'administration lors de la prochaine réunion devant se tenir en face à face au mois de novembre 2013,
>
> c. réitère sa demande formulée dans la décision BOD/2012/11-02 conseillant vivement à tous les partenaires de s'engager à participer à la mise en œuvre du Plan stratégique et à indiquer, dans la mesure du possible, les éléments livrables auxquels ils envisagent d'apporter leur concours,
>
> d. demande au Secrétariat de rendre compte chaque année au Conseil d'administration, à compter de la première réunion en face à face du mois de novembre 2013, des progrès accomplis dans l'exécution du Plan de mise en œuvre et
>
> e. décide de la cessation des activités du groupe de travail sur le plan stratégique (le « SPWG »), compte tenu de l'achèvement du plan stratégique et du plan de mise en œuvre.

4.4 Les indicateurs d'impact mentionnés dans les décisions sont ceux inclus dans le plan stratégique et concernent les progrès réalisés dans le secteur de l'éducation dans les pays en développement partenaires. Suite à la réunion du Conseil d'administration tenue

en face à face à Bruxelles, le Secrétariat et certains partenaires ont examiné la situation globale des informations et des indicateurs, puis ont conclu que l'identification d'indicateurs de base doit : i) remédier au problème plus général lié aux informations, ii) être associée aux éventuelles améliorations apportées au modèle et aux activités du GPE, iii) éviter tout doublon avec des partenaires tels que l'Institut de statistique de l'UNESCO et iv) tenir compte du travail du comité de réflexion sur les paramètres d'apprentissage. Le Secrétariat a ainsi déterminé la nécessité d'une stratégie complète relative aux informations et aux indicateurs. Cette stratégie est décrite dans le présent document.

5. LE DÉFI DE LA COLLECTE D'INFORMATIONS POUR LE PARTENARIAT MONDIAL

5.1 Le modèle du GPE s'appuie sur la logique fondamentale selon laquelle le soutien financier et technique, visant à garantir un solide processus d'élaboration des politiques d'éducation, peut en effet donner lieu à une amélioration des politiques sectorielles et des résultats d'apprentissage, en définitive. En conséquence, le Partenariat mondial a besoin de disposer d'informations tant sur le secteur de l'éducation que sur la manière dont le soutien financier et technique du GPE est utilisé pour renforcer les systèmes. Mettant à profit l'expérience de partenaires tels que l'UNESCO et la Banque mondiale, la stratégie de collecte d'informations du Partenariat mondial prévoit d'appuyer les efforts collectifs de ses partenaires afin de combler les lacunes présentées par les informations sur le secteur de l'éducation, les résultats d'apprentissage et le financement.

Informations sur le secteur de l'éducation : des progrès urgents sont nécessaires

5.2 **Des informations de meilleure qualité sont nécessaires à la mise au point de meilleures politiques**. L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'une politique pour le secteur de l'éducation exigent des données de bonne qualité. Le développement d'une politique d'éducation efficace s'appuie sur l'identification des principaux problèmes et défis à relever dans ce secteur. Cela impose de procéder à une analyse approfondie du secteur de l'éducation, notamment à un diagnostic minutieux du contexte du secteur local, des coûts et des finances, de l'accès,

de l'apprentissage, de l'équité, de l'efficacité et de la capacité des systèmes. Des données fiables, y compris de nature financière, se révèlent cruciales pour une telle analyse.

En outre, de solides analyses du secteur de l'éducation peuvent fournir des données supplémentaires qui ne sont pas facilement accessibles à partir de données internationales. Cependant, des analyses rigoureuses du secteur de l'éducation ne sont pas systématiquement réalisées au cours de l'élaboration des plans sectoriels de l'éducation. En effet, ce type de travail analytique est devenu beaucoup moins courant qu'il y a encore cinq ans, lorsqu'il bénéficiait de l'appui du Fonds de développement de programmes d'éducation (le « FDPE »). Ce manque d'éléments de preuve, qui découle à la fois du manque de données fiables et de l'absence d'analyse rigoureuse du secteur de l'éducation, constitue une réelle préoccupation pour l'élaboration de politiques efficaces. L'examen récent du guide d'informations sur la méthodologie applicable au secteur de l'éducation[3], qui fait le point sur l'expérience acquise sur une décennie en analyse sectorielle dans les pays du GPE, propose des normes élevées et une orientation sur la manière dont la situation doit être traitée par le GPE dans les années à venir.

5.3 **Des informations de meilleure qualité sont nécessaires en matière financière et de dépenses, afin de renforcer les capacités sur le plan national et de s'orienter vers des modalités d'aide plus harmonisées.** L'évaluation du groupe local des partenaires d'éducation sur le choix de la meilleure modalité d'aide pour le secteur de l'éducation dans les pays du GPE a mis à profit des outils et évaluations répandus, comme le programme sur les dépenses publiques et la responsabilisation financière (« PEFA »)[4].Une utilisation plus proactive de ces outils est manifestement nécessaire pour atteindre les objectifs du GPE d'un pays. L'objectif visé est d'évoluer de la simple évaluation des dépenses publiques d'un pays, de la passation des marchés et des systèmes de responsabilité financière du pays vers une succession pratique de mesures de réforme et de renforcement des capacités, afin d'encourager l'appropriation par le pays, de réduire les coûts de transaction, d'accroître l'harmonisation entre les

[3]Education System Analysis Methodological Guidelines (Directives méthodologiques relatives à l'analyse du système éducatif, Banque mondiale, 2013), élaborées avec le soutien de la Banque mondiale, de l'UNESCO (Pôle de Dakar) et de l'UNICEF.

[4]Le programme sur les dépenses publiques et la responsabilité financière vise à « améliorer la performance du système de gestion des finances publiques du pays en vue de renforcer la croissance économique et la prestation de services publics ». Son secrétariat est hébergé par la Banque mondiale à Washington.

bailleurs de fonds et l'utilisation des systèmes gouvernementaux et de mieux traiter les préoccupations fiduciaires.

5.4 Afin de réaliser ces objectifs, une disponibilité élargie des PEFA est nécessaire dans les pays partenaires du GPE, avec un accent particulier placé sur le secteur de l'éducation. Le processus PEFA n'étant pas propre au secteur de l'éducation, une stratégie particulière visant à améliorer la coordination et le soutien transversal est requise, qui soit susceptible d'inclure un véhicule particulier pour financer des évaluations de la PEFA spécifiques au secteur de l'éducation dans un certain nombre de pays.

5.5 **La disponibilité de données fiables en temps opportun est essentielle pour un <u>suivi efficace</u> de la mise en œuvre des plans sectoriels de l'éducation.** La réussite de la mise en œuvre d'une politique d'éducation impose un suivi régulier permettant de s'assurer que les activités sont en bonne voie et de suggérer des ajustements, selon le besoin. Suite à une analyse indiquant que la plupart des plans sectoriels de l'éducation des pays en développement partenaires du GPE n'abordait pas le suivi de façon adéquate, le Secrétariat a lancé son Initiative de suivi du secteur en 2013 afin d'apporter un appui supplémentaire et d'accentuer le suivi des plans sectoriels de l'éducation. Un suivi efficace nécessite également des données fiables. Le rapport de 2013 sur les résultats d'apprentissage du Secrétariat[5]montre que la disponibilité des données constitue un problème très sérieux dans les pays en développement partenaires du GPE. En ce qui concerne les ensembles de données publiés au mois de mai 2013 par l'Institut de statistique de l'UNESCO (l'« UIS »), des informations de base au titre de l'année scolaire 2011-12, comme les taux d'inscription en école primaire, n'étaient disponibles que pour 17 % des pays en développement partenaires du GPE. Pour mener à bonne fin l'analyse de la plupart des pays, **l'utilisation de données déjà obsolètes depuis deux ans s'est révélée incontournable** (2010-2011). L'absence de données fiables en temps opportun constitue un obstacle évident au suivi efficace des plans sectoriels de l'éducation.

[5]Rapport de 2013 sur les résultats d'apprentissage. Relever les défis des données, du financement et de la fragilité. À venir. Ce rapport sera disponible sur le site Internet du GPE à la fin du mois de novembre 2013 au plus tard.

5.6 **L'évaluation des politiques du secteur de l'éducation doit se fonder sur des <u>données régulières</u>**. Une évaluation efficace de l'impact des politiques du secteur de l'éducation doit suivre et comprendre les écarts entre les objectifs et les résultats réellement obtenus. Cela impose des données fiables correspondantes, fournies de manière régulière. Cependant, **trop de pays en développement du GPE ne fournissent pas régulièrement de données à l'UIS**. Même en tenant compte des données obsolètes de deux ans, la part des pays dont les données manquent sur les principaux indicateurs de l'éducation (comme les taux bruts de scolarisation, les taux d'achèvement, etc.) atteint 21 % pour l'enseignement primaire, 28 % pour l'éducation préscolaire et 34 % pour le premier cycle du secondaire[3]. Haïti, la Somalie, le Soudan du Sud et le Zimbabwe ne disposent de données UIS pour aucun des indicateurs. La situation est pire encore pour les données financières. Sur les 58 pays analysés par le Partenariat mondial, seuls 28 communiquent régulièrement des informations relatives aux dépenses publiques en éducation. Selon l'UIS, le taux de données essentielles disponibles de nature financière est de 54 %. Sur les 30 pays qui ne fournissent pas de données régulièrement, 15 pays ne communiquent aucune information sur les dépenses publiques (voir le chapitre 5 du rapport du GPE sur les résultats d'apprentissage). Le manque de données crédibles rend l'étude d'impact effectuée par le Partenariat mondial très compliquée, voir impossible.

<u>Le défi présenté par les données sur l'apprentissage</u>

5.7 Il devient de plus en plus évident que des millions d'enfants n'acquièrent pas les aptitudes élémentaires à l'école. Selon les estimations figurant dans le rapport de suivi mondial de l'UNESCO[6],sur les 180 millions d'enfants des pays en développement partenaires du GPE, seuls 80 millions (soit 44 %) atteignent le cours moyen et acquièrent les compétences de base en lecture et en calcul. Malheureusement, **l'ampleur réelle de cette crise de l'apprentissage est méconnue en raison de l'absence de données fiables et régulières sur les résultats d'apprentissage dans la plupart des pays**. De ce fait, la fourniture d'informations comparables dans le rapport 2013 du GPE sur les résultats d'apprentissage s'est avérée impossible pour ce qui concerne les tendances générales de l'apprentissage dans les pays en développement

[6]Estimations fournies au Secrétariat du GPE par l'équipe du RSM.

partenaires du GPE[7].Aujourd'hui, la plupart de ces pays ne disposent pas des données nécessaires pour suivre efficacement les résultats d'apprentissage.

5.8 Ce manque d'informations en la matière entrave l'établissement de politiques fondées sur des données probantes. Disposer de données solides est donc urgent pour comprendre la gravité de la crise, éclairer l'élaboration des politiques et suivre la progression au fil du temps[8].

5.9 Pour répondre à ce besoin, l'Institut de statistique de l'UNESCO et le Centre pour l'éducation universelle de la Brookings Institution ont conjugué leurs efforts pour créer le comité de réflexion sur les paramètres d'apprentissage[9]afin d'identifier des objectifs d'apprentissage communs permettant de renseigner la politique internationale de développement et d'améliorer les résultats d'apprentissage. Le Partenariat mondial (par le biais de son Secrétariat et de nombreux membres du conseil) est profondément impliqué dans cette initiative. Le 25 septembre 2013, le comité de réflexion sur les paramètres d'apprentissage a présenté ses recommandations dans le cadre d'une contribution majeure à l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout du Secrétaire général des Nations Unies. Au titre des recommandations figuraient notamment : i) le suivi d'un petit ensemble d'indicateurs-clés d'apprentissage, ii) une assistance aux pays dans le cadre du diagnostic relatif à la qualité de leurs systèmes d'évaluation et iii) l'établissement des apports techniques et financiers nécessaires pour améliorer les mesures et les résultats d'apprentissage.

5.10 L'approche de soutien aux pays est correctement alignée sur le modèle du GPE et devrait permettre de développer des synergies dans la phase opérationnelle des recommandations du comité de réflexion sur les paramètres d'apprentissage. La mise au

[7]Les données disponibles à travers les évaluations nationales et internationales sont examinées au chapitre 4 du rapport de 2012 sur les résultats d'apprentissage (GPE 2012e).

[8]Institut de statistique de l'UNESCO et Centre pour l'éducation universelle de la Brookings Institution. 2013. Vers l'apprentissage universel : recommandations du comité de réflexion sur les paramètres d'apprentissage.

[9]Le comité de réflexion sur les paramètres d'apprentissage se compose des représentants de 30 organisations, constituées par des gouvernements nationaux et provinciaux, des organisations régionales, des organismes multilatéraux, des organisations d'enseignants, des groupes de la société civile et des organismes donateurs.

point de systèmes efficaces d'évaluation de l'apprentissage à l'échelle nationale est notamment cruciale et exige toute l'attention des pays et de leurs partenaires. Les récents développements provenant du comité de réflexion sur les paramètres d'apprentissage et l'impulsion générée dans le domaine de l'apprentissage représentent l'occasion manifeste de faire évoluer le programme d'apprentissage, processus dans lequel le Partenariat mondial doit exercer un rôle essentiel.

Informations pour le suivi et l'évaluation des dons du GPE

5.11 Le Partenariat mondial est intéressé par deux grandes catégories d'informations : i) les données directement liées au secteur de l'éducation et ii) les données nécessaires à l'évaluation de l'efficacité du soutien financier du GPE, principalement des dons au titre de la mise en œuvre du programme qui représentent 95 % de son financement. Le reste de cette section est axé sur les données relatives au processus de financement. L'examen du portefeuille récemment publié et le rapport sur les résultats d'apprentissage ont montré que le Partenariat mondial est également confronté à un réel problème concernant cette catégorie de données.

5.12 Le Partenariat mondial doit disposer d'informations de qualité bien supérieure afin de procéder au suivi et à l'évaluation de ses dons. Pour obtenir ces informations, il s'appuie sur les rapports des entités de supervision et de gestion. Avec le développement de ces entités, le Secrétariat reçoit des données sous différents formats de rapports, ce qui exige un long travail de consolidation et d'analyse. De plus, les informations fournies ne sont pas toujours comparables d'une organisation à l'autre, parfois même au sein d'une même organisation. Les informations de base nécessaires au suivi des résultats manquent fréquemment. Dans certains cas, les rapports sur les dons reposent sur des indicateurs tels que le taux brut de scolarisation, ce qui ne permet pas le suivi des résultats.

5.13 L'examen du portefeuille[10]donne un bon aperçu des défis auxquels le secrétariat est confronté en matière d'établissement de rapports et de suivi des dons du GPE. L'équipe de suivi et d'évaluation a récemment évalué 29 dons arrêtés pour déterminer si les quatre ensembles de données de base suivants étaient disponibles : i) ventilation par activité, ii) ventilation des activités par année, iii) ventilation des coûts par activité et iv)

[10]Rapport 2013 sur l'examen de portefeuille du GPE.

coûts unitaires des activités. En général, des informations étaient communiquées pour seulement l'une des quatre catégories. Seul un rapport sur les dons fournissait les quatre catégories de données et quatre rapports en la matière ne transmettaient absolument aucune information. Seuls deux rapports sur les dons communiquaient une ventilation des activités par année et seul un rapport donnait des informations sur les coûts unitaires. En termes simples, **l'absence de ces informations de base dans les rapports relatifs aux dons arrêtés ne permet pas d'évaluer correctement (et encore moins rigoureusement) la performance des dons du GPE.**

5.14 Cependant, comme indiqué dans l'examen de portefeuille, il convient de dûment prendre en considération le compromis entre les exigences supplémentaires pour les entités de supervision et de gestion et les partenaires gouvernementaux d'une part et la promotion d'une harmonisation et d'un alignement accrus d'autre part.

5.15 Enfin, en dernière remarque, **les rapports en cours sont axés sur la performance liée au projet, mais prête une attention insuffisante au secteur plus large de l'éducation et à la mise en œuvre des plans sectoriels de l'éducation**. Les informations concernant l'harmonisation, l'alignement et le suivi des plans sectoriels de l'éducation sont très limitées dans les rapports actuels. Théoriquement, les rapports devraient permettre de mettre en relation les résultats du don avec les résultats plus larges du secteur, y compris la prise en compte de l'impact du choix de la modalité de financement.

6. LA VOIE À SUIVRE : UNE APPROCHE GLOBALE DE LA COLLECTE D'INFORMATIONS

6.1 La situation actuelle en matière d'informations constitue un obstacle à la fois au progrès de l'éducation dans les pays en développement partenaires et à l'efficacité de l'appui assuré par le Partenariat mondial. Par conséquent, le prise de mesures devient de toute évidence urgente. Le modèle du GPE peut proposer un solide soutien et des incitations pour améliorer les informations sur l'éducation et l'utilisation d'éléments de preuve dans le secteur de l'éducation. La première étape consiste à s'assurer que l'accent est clairement et systématiquement mis sur les données et les éléments de preuve à travers le processus dans les pays du GPE.

6.2 **Le Partenariat mondial peut mieux appuyer les politiques fondées sur des données probantes**. Un diagnostic approfondi du secteur de l'éducation est indispensable pour garantir un processus politique fondé sur des données probantes. Le Partenariat mondial doit amplifier son soutien à l'analyse du secteur de l'éducation en augmentant le montant du don pour la préparation d'un plan d'éducation, afin de financer une analyse correcte du secteur, mais en faisant aussi un suivi de la qualité du travail analytique. En outre, la disponibilité d'une analyse récente du secteur de l'éducation doit être prise en compte en tant qu'élément capital de l'élaboration d'un plan sectoriel de l'éducation et doit ainsi être intégrée à la requête de financement GPE[11].

6.3 **Le Partenariat mondial peut adopter une approche plus proactive à l'égard des questions de gestion des finances publiques** afin d'accélérer le renforcement des capacités et de s'acheminer vers des modalités plus harmonisées en tant que partenariat. Cela signifie une plus grande disponibilité et un meilleur ciblage du secteur de l'éducation dans les évaluations des dépenses publiques et de la responsabilité financière, mais aussi des composants de renforcement des capacités plus ciblés pour les plans sectoriels de l'éducation et l'appui aux partenaires du GPE.

6.4 **Le soutien aux pays du GPE doit systématiquement aborder les problèmes de données**. Des préconisations en faveur d'une disponibilité accrue des données et de la communication de celles-ci à l'UIS doivent systématiquement être intégrées au travail sur le terrain de l'équipe de soutien aux pays du GPE.

6.5 **L'absence de données fiables en temps opportun doit être identifiée et corrigée par le biais des processus du GPE**. Les pays, qui ne disposent pas de données fiables en temps opportun, doivent accorder la priorité à ce problème afin de pouvoir bénéficier du soutien financier du Partenariat mondial, s'il y a lieu. Tandis que ce type de soutien est déjà possible dans certaines situations et que certains dons du GPE financent le renforcement des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (« EMIS »), aucune approche systématique n'a été adoptée à l'égard du problème des données. Cela étant dit, le processus du GPE ne doit pas faire double emploi avec le

[11]L'adoption d'une approche spécifique est recommandée pour les pays fragiles et touchés par un conflit. Dans le cadre de leurs plans transitoires pour le secteur de l'éducation financés par le GPE, il est suggéré que ces pays entreprennent une analyse du secteur de l'éducation

travail des partenaires et doit aussi favoriser la communication de données à l'UIS, étant donné son rôle crucial pour le suivi des progrès de l'éducation à l'échelle mondiale.

6.6 **La même approche doit être envisagée pour les données sur l'apprentissage.** La mise au point et/ou l'amélioration de systèmes nationaux d'évaluation de l'apprentissage doit constituer une priorité, comme l'a recommandé le comité de réflexion sur les paramètres d'apprentissage. Lorsque les données sur l'apprentissage ne sont pas disponibles de manière régulière ou fiable, les pays doivent pouvoir bénéficier d'un soutien financier du GPE pour approfondir leurs systèmes d'évaluation de l'apprentissage.

6.7 **L'engagement des pays du GPE et l'octroi de dons pourraient être mis à profit pour aider nos pays partenaires à accomplir des progrès importants en matière de la disponibilité, de ponctualité, de fiabilité et de pertinence des informations.** Des efforts supplémentaires sont manifestement nécessaires pour développer ce que cela signifie dans la pratique, notamment un examen des modifications à apporter aux exigences relatives à l'octroi de dons du GPE. Cela est lié aux recommandations du comité consultatif financier au Conseil d'administration sur les changements relatifs au processus d'allocations indicatives. Des propositions concrètes devraient être mises à la disposition du Conseil d'administration au printemps 2014.

6.8 **Les exigences applicables aux informations relatives aux dons du GPE doivent être révisées**. Le niveau actuel d'informations concernant les dons du GPE n'appuie pas le processus de prise de décisions fondé sur des données probantes. Les restrictions actuelles suggèrent l'adoption d'un ensemble révisé d'exigences standard minimales en matière de données pour tous les dons du GPE. Il convient de tenir dûment compte du compromis entre les exigences supplémentaires pour les entités de supervision et de gestion et les partenaires gouvernementaux d'une part et la promotion d'une harmonisation et d'un alignement accrus d'autre part. Un travail supplémentaire est nécessaire pour identifier les choix et les compromis.

6.9 En résumé, la médiocrité des informations dans le secteur de l'éducation nuit à l'accomplissement de meilleurs résultats tant au niveau du secteur que relativement à l'efficacité du soutien du GPE. Cela constituera un défi crucial pour le partenariat dans les années à venir. Des incitations et un soutien accrus sont nécessaires pour obtenir des progrès significatifs. La stratégie proposée dans le présent document soutiendra l'accent

accru placé sur les informations au sein du partenariat et facilitera l'élaboration de politiques adaptées.

6.10 La stratégie proposée nécessite le réexamen des indicateurs du plan stratégique pour deux motifs essentiels.

i. Le Partenariat mondial doit tenir compte du travail du comité de réflexion sur les paramètres d'apprentissage, adopter les indicateurs de ce dernier et les promulguer. Cela permettra de traiter les objectifs stratégiques 2 (apprentissage), 3 (équité) et 4 (établissement de systèmes).
ii. La stratégie proposée relative aux données donne lieu à une approche en séquences, car certains indicateurs peuvent être suivis rapidement tandis que d'autres demandent plus de temps. À court terme, il sera possible d'établir des rapports sur les indicateurs standards déjà inclus dans le plan stratégique, tels que le taux brut de scolarisation, le taux d'achèvement et l'indice de parité des sexes (objectifs stratégiques 1 et 3, afférents respectivement à l'accès et à l'équité). Plus de temps sera nécessaire pour disposer des indicateurs d'apprentissage issus du travail continu du comité de réflexion sur les paramètres d'apprentissage, mais également des indicateurs qui pourraient être fournis par les analyses du secteur de l'éducation.

6.11 Des efforts supplémentaires sont nécessaires sur les indicateurs. Il s'agit d'un processus lié aux progrès en matière d'informations. Ainsi, les progrès accomplis sur les données et les indicateurs doivent être examinés et les mesures spécifiques pour améliorer ces derniers doivent être déterminées.

7. IMPLICATIONS POUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT

Tout le travail à venir pour la mise au point de certains aspects opérationnels de cette stratégie de collecte d'informations peut être effectué dans le cadre de l'enveloppe des ressources du Secrétariat, figurant dans le document 11 de BOD/2013/11 (Budget et plan de travail du Secrétariat au titre de 2014).

8. PROCHAINES ÉTAPES

Consécutivement à l'approbation du Conseil d'administration, le Secrétariat :

- mettra à jour le guide du processus GPE au niveau des pays afin de tenir compte de la priorité renforcée accordée aux informations d'ici mars 2014,
- formulera une proposition pour le financement de l'analyse du secteur de l'éducation pour la fin du mois de février 2014 au plus tard,
- élaborera une proposition pour le financement des dépenses publiques inhérentes au secteur de l'éducation et des évaluations de la responsabilité financière pour la fin du mois de février 2014 au plus tard,
- révisera les directives du don au titre de la mise en œuvre du programme afin de s'assurer que le problème des informations est abordé dans la requête d'ici mars 2014,
- mettra au point les exigences minimales en matière de suivi et d'évaluation des dons au titre de la mise en œuvre du programme d'ici mars 2014,
- actualisera les indicateurs du plan stratégique en fonction de la stratégie de collecte d'informations d'ici mars 2014 et
- assurera le lien entre la stratégie de collecte d'informations et le travail continu sur l'innovation au sein du Partenariat mondial.